

# *Déclaration*

---

95/47

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DE

L'HONORABLE ROY MACLAREN,

MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL,

À LA

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

DE L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN

« LES RÈGLES COMMERCIALES ET LA PROFESSION JURIDIQUE :  
LA RÉGLEMENTATION DES FLUX DU COMMERCE INTERNATIONAL »

WINNIPEG (Manitoba)

Le 23 Août 1995



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada